

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

13 juin 2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/06 N°2

Objet de la Délibération :
Avenant 1 marché
construction transfert
Baleycourt – lot 1,4 & 7

Présents : MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, S.OBARA,
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET, SJADOUL,
P.HENRY

Suppléants présents :

Pouvoir :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

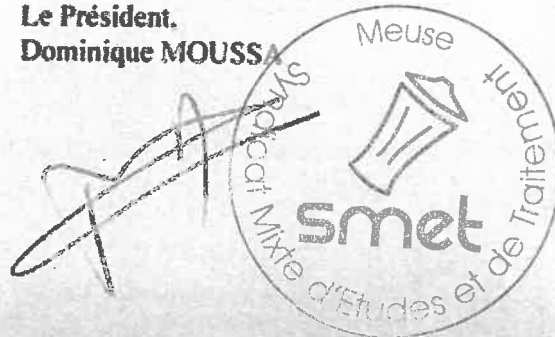
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'accepter les trois demandes d'avenants suivantes :

- Lot 1 « Démolition » : + 8000,00 € HT (travaux de désamiantage supplémentaires),
- Lot 4 « Gros Œuvre » : + 18984,13 € HT (création mur quai zone 1)
- Lot 7 « Locaux modulaires » : + 52 983,61 € HT (ajout 3 locaux modulaires)

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-055-200046647-20240625-MARCHE_TR_A